



Monumento est un parc artistique privé consacré à l'art monumental et au land art. Il est accessible gratuitement au public moyennant le respect scrupuleux du présent règlement.

REGLEMENT D'ACCES AU PARC

- 1° Les chiens ne sont pas admis dans le parc.
- 2° Il n'est pas autorisé d'entrer dans le parc avec des vélos, trottinettes, vélomoteurs, ...
- 3° Il n'est pas autorisé de manger et de boire dans le parc.
- 4° Les jeux d'enfants sont interdits dans le parc.
- 5° Il est strictement interdit de monter et de s'asseoir sur les œuvres exposées.
- 6° Il est formellement interdit de grimper aux arbres.
- 7° Les visiteurs accèdent au parc en ayant parfaitement connaissance de ce règlement et s'engagent à le respecter.
- 8° Les responsables du parc n'encourent aucune responsabilité en cas d'incident.
- 9° Le site est placé sous vidéo-surveillance permanente.